LE SIVOM
DES PLAINES ET COTEAUX DU VOLVESTRE
SERVICE GENERAL

40 Chemin de Chantemesse – 31310 Rieux-Volvestre
Tél. : 05 61 90 87 10
✉ : rh.direction@sivom-volvestre.fr

# PROCES-VERBAL

## Comité syndical du 13 mai 2026 à 18h30, Au siège du SIVOM

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice** : 28 **Présents** : 25 **Pouvoirs** : 01 **Votants** : 26 **Date de la convocation** : 06/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le treize mai, à dix-huit heures trente, le comité syndical du SIVOM des Plaines et Coteaux du Volvestre, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Yves CARON-JOURDA, Président.

**PRESENTS :** Jean-Marc MANFRIN, Louis ANGLAS, Dominique LEVASSEUR, Bernard DELCROIX, Michel CASTAN, Jacques BABY, Katty ROBINEAU, Charles NAYLIES, Miguel JOSSE, Jean CHALDUC, Carole PORQUERAS, Marie-Josée CARUSO, Jean-Michel CAZAUX, Magali MASSE, Yves CARON-JOURDA, Daniel ESCORIHUELA, Roger SANTA CRUZ, Serge PICARD, Sébastien CARON, Bernard PONS, Sophie CHAVY, Marine GOURS, Isabelle BRESSAC, Michel DEJEAN, Jean-Marc DEVIC

**ABSENT REPRESENTE** : Baptiste PAREDES (procuration à Jean-Marc MANFRIN)

**ABSENTS REMPLACES** : Sophie JEAN (remplacée par Dominique LEVASSEUR), Fabrice GRAGLIA (remplacé par Katty ROBINEAU), Maryse VEZAT-BARONIA (remplacée par Bernard PONS), Laëtitia SEGALA (remplacée par Sophie CHAVY), Olivier CORNET (remplacée par Isabelle BRESSAC)

**ABSENTS** : Patrick LEFEBVRE, Pierre CAILLET

**SECRETAIRE :** Miguel JOSSE

### ORDRE DU JOUR

1. **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**
3. **INSTALLATION DES COMMISISONS DU SIVOM**
4. **CESSION DE VEHICULES**
5. **MODIFICATION POSTES SSIAD**
6. **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h30.

## 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Miguel JOSSE est désigné secrétaire de séance.

## 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 22/04/2026

Le procès-verbal de la séance du 22 avril 2026 est soumis à l'approbation du comité syndical.

**Décision : adoption à l'unanimité**

| Votants : 26 | Pour : 26 | Contre : 00 | Abstention : 00 |
|---|---|---|---|

## 3. INSTALLATION DES COMMISSIONS DU SIVOM

| | | |
|---|---|---|
| **Finances/Patrimoine**<br>**Marchés publics** | • Fiscalité et budget<br>• Parc locatif<br>• Statuts et régies<br>• Immobilier / locations | ***Président** : Yves CARON-JOURDA*<br>***Titulaires***<br>***1- JM CAZAUX***<br>***2- Sébastien CARON***<br>***3- Fabrice GRAGLIA***<br>***Suppléants***<br>***4- Miguel JOSSE***<br>***5- Daniel ESCORIHUELA*** |
| **Services techniques**<br>**Travaux/Fêtes** | • Suivi de l'activité et des projets<br>• Inventaire matériel | ***Président** : Yves CARON-JOURDA*<br>***Titulaires***<br>***1- JM CAZAUX***<br>***2- Daniel ESCORIHUELA***<br>***3- Jean-Marc MANFRIN***<br>***Suppléants***<br>***4- Miguel JOSSE***<br>***5- Daniel ESCORIHUELA*** |
| **Personnel** | • Gestion des ressources humaines<br>• Recrutements et formation<br>• Organisation des postes et fiches de poste<br>• Régime indemnitaire (RIFSEEP)<br>• CST<br>• CNAS | ***Président** : JM CAZAUX*<br>***Titulaires***<br>***1- Yves CARON-JOURDA***<br>***2- Sébastien CARON***<br>***3- Jean CHALDUC***<br>***Suppléants***<br>***4- Miguel JOSSE***<br>***5- Daniel ESCORIHUELA*** |
| **Structures touristiques**<br><br>**Communication** | • Suivi de l'activité et des projets<br>• Promotion et développement touristique<br>• Communication et relations médias<br>• Gestion du site internet<br>• Accueil et information des visiteurs | ***Président** : M JOSSE*<br>***Titulaires***<br>***1- JM CAZAUX***<br>***2- Yves CARON-JOURDA***<br>***3- Michel CASTAN***<br>***Suppléants***<br>***4- Pascale MESBAH-LOURDE***<br>***5- Daniel ESCORIHUELA*** |
| **Action Sociale - SAAS** | • Suivi de l'activité et des projets | ***Président** : D ESCORIHUELA*<br>***Titulaires***<br>***1- JM CAZAUX***<br>***2- Yves CARON-JOURDA***<br>***3- Laetitia SEGALA***<br>***Suppléants***<br>***4- Sébastien CARON***<br>***5-*** |
| **Restauration** | • Suivi de l'activité et des projets | ***Président** : Yves CARON-JOURDA*<br>***Titulaires***<br>***1- JM CAZAUX***<br>***2- Daniel ESCORIHUELA***<br>***3- X***<br>***Suppléants***<br>***4- X***<br>***5- X*** |

Le Président indique que l'installation des commissions est en cours. Toutefois, certaines commissions demeurent incomplètes à ce jour.
Il est précisé que les élus doivent s'inscrire dans les commissions de leur choix. Un courriel sera adressé à l'ensemble des élus afin de recueillir les candidatures et permettre de compléter les compositions restantes.

Le Président rappelle par ailleurs que Monsieur CAZAUX, 1er Vice-président du SIVOM des Plaines et Coteaux du Volvestre, dispose d'une délégation de signature dans le domaine des ressources humaines, de la gestion du personnel et de l'organisation des services.
À ce titre, il assure la présidence de la commission « Personnel ».
Il est proposé de le désigner en qualité de délégué local élu auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS), cette désignation étant valable pour la durée du mandat syndical en cours.
Le comité syndical valide ces dispositions.

**Décision : adoption à l'unanimité**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Votants : 26** | **Pour : 26** | **Contre : 00** | **Abstention : 00** |

**CST – Fixation de la composition**
Monsieur le Vice-président indique qu'il est nécessaire de fixer la composition du Comité Social Territorial (CST) du SIVOM, dans le cadre du renouvellement des instances.
Le CST est composé comme suit :

- 3 représentants titulaires du personnel
- 3 représentants suppléants du personnel
- 3 représentants titulaires de la collectivité
- 3 représentants suppléants de la collectivité

Sont désignés représentants titulaires de la collectivité :

- Monsieur JM CAZAUX, 1er Vice-président
- Monsieur Yves CARON JOURDA
- Monsieur Sébastien CARON

Sont désignés représentants suppléants de la collectivité :

- Monsieur Daniel ESCORIHUELA
- Monsieur Miguel JOSSE
- Monsieur CHALDUC

Les représentants du personnel demeurent inchangés.
Le 1er Vice-président assure la présidence des séances du CST par délégation du Président du SIVOM.

**Décision : adoption à l'unanimité**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Votants : 26** | **Pour : 26** | **Contre : 00** | **Abstention : 00** |

## 4. CESSIONS DE VEHICULES

Le comité syndical approuve la cession du véhicule Renault Zoé immatriculé DZ-620-FC au Garage Renault DAVEZAC pour un montant de 578,20 € TTC, ainsi que la cession des cinq véhicules suivants au Garage CHIRIO dans les conditions précisées :

- Peugeot 206 immatriculée 913-BHS-31 : 110 € (service général)
- Peugeot 206 immatriculée 56-BDH-31 : 110 € (service général)
- Peugeot 206 immatriculée 554-BEM-31 : 110 € (service général)
- Peugeot 206 immatriculée 264-BKY-31 : cession à titre gratuit pour destruction (service SAAD)
- Peugeot 206 immatriculée 44-BEK-31 : cession à titre gratuit pour destruction (service général)

Le comité syndical autorise la sortie de ces véhicules de l'actif et de l'inventaire du SIVOM et autorise le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de cette opération.

**Décision : adoption à l'unanimité**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Votants : 26** | **Pour : 26** | **Contre : 00** | **Abstention : 00** |

## 5. SERVICE SSIAD – POSTES

Le Président informe le comité syndical que, suite à la réforme des Services Autonomie à Domicile prévue par le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 et à la réorganisation des services qui en découle, il convient de procéder à la modification de plusieurs délibérations relatives aux emplois du SIVOM.
a) Modification de la délibération du 12 février 2025 relative au poste de direction du SSIAD
Il est proposé :

- De remplacer le poste actuel par un poste de Directeur de pôle médico-social à temps complet
- De créer un poste d'attaché territorial à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2026

b) Modification de la délibération n° 09 PA/24 du 11 septembre 2024
Il est proposé de modifier la durée hebdomadaire du poste de rédacteur territorial de catégorie B, en la portant de 17h30 à 26h00, à compter du 1er juillet 2026.
Cette modification vise à tenir compte de l'évolution des besoins du service et de l'élargissement des missions confiées à l'assistante de direction/comptable du SAAS (SSIAD et SAAD).
Cette évolution du temps de travail est notamment justifiée par :

- La reprise de la gestion des salaires du SAAD (environ 20 agents), jusqu'alors assurée par un autre agent
- L'augmentation de la charge de travail comptable liée au CRT
- La réorganisation interne liée au départ de Mme Hélène B. (poste à 35h), remplacée par Mme Céline F.
- Le départ de Mme Florence S. vers le service général/direction, entraînant une redistribution des missions et une diminution des moyens dédiés au SAAD

Il est précisé que cette revalorisation du temps de travail s'accompagnera de l'ajustement des primes afférentes, conformément à la réglementation en vigueur.

**Décision : adoption à l'unanimité**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Votants : 26** | **Pour : 26** | **Contre : 00** | **Abstention : 00** |

## 6. QUESTIONS DIVERSES

- STRUCTURE DU SIVOM – LE TRAPEEN

Le Président informe le comité syndical qu'un courriel a été reçu le 29 avril 2026 de Mme JEGOU, gérante de la structure « Le Trapéen ».
Dans ce courrier, Mme JEGOU sollicite une baisse temporaire du loyer prévu dans le cadre du bail emphytéotique et demande également une estimation de la valeur de vente du bâtiment en vue d'une éventuelle acquisition à moyen terme.
Le Président rappelle que le loyer actuel est de 1 374 € par mois et qu'une baisse n'apparaît pas envisageable en l'état. Il propose néanmoins de poursuivre l'étude du dossier afin d'en examiner la faisabilité.
Les échanges font ressortir les éléments suivants :

- L'augmentation de la taxe foncière résulte d'une régularisation liée à une déclaration erronée les années précédentes
- Le SIVOM a participé au projet par la mise à disposition de main-d'œuvre, tandis que Mme JEGOU a financé le matériel par emprunt
- Des investissements importants ont été réalisés par la gérante pour la mise aux normes ERP, dans un contexte de baisse de fréquentation

Le Président rappelle que toute modification d'un bail emphytéotique est complexe et qu'un éventuel avenant nécessite une analyse approfondie. Il précise qu'à minima, le loyer doit permettre de couvrir les échéances supportées par le SIVOM.
Le comité syndical est consulté sur la poursuite de l'étude du dossier.
Il décide de poursuivre l'analyse afin d'étudier la faisabilité juridique et financière d'un éventuel aménagement du bail. Une présentation complémentaire sera faite ultérieurement.

**Décision : Adoption**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Votants : 26** | **Pour : 19** | **Contre : 03** | **Abstention : 04** |

- CUISINE CENTRALE

Le Président informe le comité syndical de l'avancement des échanges avec la SAS du Volvestre.
Une réunion s'est tenue le 7 avril 2026 au SIVOM en présence de son directeur. Le SIVOM a sollicité une proposition les 23 avril et 11 mai 2026.
La SAS du Volvestre indique être en phase de finalisation du projet, sous réserve de validation par son

actionnaire, l'AJH. Elle confirme le maintien des tarifs pour 2026.
Dans le cadre de son budget prévisionnel, la SAS du Volvestre a sollicité plusieurs documents relatifs à la cuisine centrale de Rieux.
Le comité syndical prend acte de l'état d'avancement du dossier.

- CONVENTION DE PRET DE MATERIEL A TITRE GRATUIT COMMUNE DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE / SIVOM DES PLAINES ET COTEAUX DU VOLVESTRE

Le Président présente la convention de prêt de matériel à titre gratuit conclue entre la commune de Montesquieu-Volvestre et le SIVOM.
Cette convention permet la mise à disposition réciproque de matériel (tables, chaises, barrières, nacelle, etc.).
Elle fixe les conditions de prêt, d'utilisation et de restitution. Chaque collectivité est responsable du matériel pendant la durée du prêt. En cas de dégradation, perte ou vol, les frais restent à la charge de l'emprunteur.
Le comité syndical prend acte de cette convention.

- STRUCTURES TOURISTIQUES - BILAN AVRIL 2026

Monsieur JOSSE, délégué aux structures touristiques, indique qu'un point régulier sera désormais présenté à chaque comité syndical.
Pour avril 2026, les recettes de la régie s'élèvent à 18 049,38 €.
Les taux d'occupation sont en hausse :

- Chalets : 61,67 % (53,67 % en 2025)
- Mobil-homes : 51,82 % (41,82 % en 2025)
- Coco Sweet : 26,67 % (7,50 % en 2025)
- Emplacements : 10,61 % (9,49 % en 2025)

Le comité syndical prend acte.
Il est également indiqué que les réservations sont actuellement gérées manuellement. Une évolution vers une automatisation est souhaitée, ainsi qu'une relance de la communication via Facebook.

- COMMUNE DE SALLES-SUR-GARONNE

Le Président informe le comité syndical qu'après vérification, la commune de Salles-sur-Garonne a bien sollicité l'intervention du SIVOM en juillet 2025 pour des installations liées aux festivités estivales.
Le montant de l'intervention s'élève à 2 188,08 €.
Le comité syndical prend acte de cette information.

- DIVERS

Madame Sophie CHAVY, commune de Rieux, informe l'assemblée que la pose de banderoles et d'affiches sur le territoire communal est réglementée. Des emplacements spécifiques ont été définis à cet effet. Elle précise que les associations doivent respecter cette réglementation. La mairie de Rieux transmettra les informations aux communes membres du SIVOM afin de faciliter leur diffusion et leur mise en application sur le territoire.

Madame Marine GOURS demande si l'agent du SIVOM mis à disposition de la commune de Saint-Julien sera maintenu dans ses fonctions.
Le Président indique qu'aucun changement n'est prévu à ce stade, la situation restant inchangée dans l'hypothèse où la restauration scolaire serait confiée à un prestataire.

---

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le Président,
Yves CARON-JOURDA

Le secrétaire,
Miguel JOSSE